

LES AMIS DE SAINT BREVIN 1984 / 2024

1984 à 1988

Première A.G. Juillet 1984

NAISSANCE DE L'ASSOCIATION

AG des Amis de St-Brévin

Les Amis de St-Brévin ont tenu leur assemblée générale le 23 juillet, en présence de 60 personnes sur 183 adhérents, sous la présidence de M. Blasin. M. Tessonneau, vice-président, et instigateur de l'association, a expliqué ses origines et, ayant été chargé lors de la réunion de bureau du 26 mai de s'occuper de l'enlèvement des bouchots dont les concessions ont expiré en 1975 et des problèmes de l'ensablement de la plage de l'Océan, a donné plusieurs renseignements.

Concernant l'ensablement, une entrevue a lieu à l'hôtel de ville entre le maire, MM. David et Tessonneau, ingénieur des Ponts-et-Chaussées et le président. Il s'agit d'un problème très complexe qui est à l'étude.

Pour les bouchots, l'assemblée décide à l'unanimité que M. Tessonneau fasse les démarches pour la

constitution d'un dossier en vue d'une requête au tribunal administratif, afin que les ex-concessionnaires procèdent à leur enlèvement pour éviter des accidents de bateaux et planches à voile. Cette procédure serait faite en accord avec la municipalité si les frais ne sont pas trop élevés.

De nombreuses questions furent posées sur différents problèmes : voirie, bruits, éclairage, chiens, élagage, etc... auxquels l'association s'efforcera de faire obtenir satisfaction par la municipalité dans les mesures du possible.

Le maire souhaite qu'il y ait de nombreux adhérents afin qu'il se sente soutenu dans ses démarches.

Les inscriptions peuvent se faire chez M. Fillaud, trésorier, Maison de la presse, à St-Brévin l'Océan. La cotisation est de 50 F.

1982 : Un collectif Brévinnois a lancé trois pétitions

- Demande d'étude face à l'ensablement de la plage de l'Océan ;
- Demande d'arrachage des bouchots laissés en mer par les mytiliculteurs à la suite de la cessation de leurs activités en 1975 ;
- Demande d'obtention d'un tarif réduit pour la traversée du pont de saint Nazaire au profit des résidents secondaires.

1983 : Face à l'échec de ces pétitions, ce collectif a préparé la création des « Amis de Saint-Brévin ».

1884 : Création de l'association loi 1907 dont l'objet est : « l'amélioration et la protection des conditions de vie à Saint Brévin ».

Assemblée générale des Amis de Saint-Brévin 25 juillet 1986



L'association « Les Amis de Saint-Brévin » a tenu son assemblée générale le 21 juillet 1986 de 21h à minuit, après un très sympathique buffet campagnard à la Ferme des Tabacs, réunissant une centaine de personnes. L'assemblée générale réunissait une centaine de personnes sous la présidence du président, Michel Blasin, en présence de M. Dubois, adjoint au maire, représentant M. Kerverdo, maire de Saint-Brévin les Pins, actuellement absent, et de M. Nancey, directeur des services techniques de la commune.

Après avoir accueilli les participants et remercié MM. Dubois et Nancey de leur présence, le président Michel Blasin a présenté le rapport d'activité de l'association, rappelant les actions menées depuis un an pour le problème des bouchots, la demande d'adhésion à l'APEEL (Association pour la protection de l'environnement de l'Estuaire de la Loire), l'entretien des voiries, le problème de stationnement à proximité des zones commerciales, la route Bleue, les problèmes de sécurité des voies de lotissement, les formalités à accomplir par la ville pour que les propriétaires ne se voient plus réclamer d'impôt foncier pour les surfaces de terrain cédées à la commune. M. Blasin a donné à l'assemblée le nombre actuel d'adhérents de l'association : 231 propriétaires et commerçants.

Le trésorier a ensuite présenté son rapport sur les comptes de l'association : fin 1985, solde créditeur de 15.113F après 3.969F de dépenses. L'assemblée a approuvé à l'unanimité le compte-rendu d'activité du président et le bilan du trésorier, leur donnant, ainsi qu'aux autres administrateurs, quitus de leur gestion. Un poste d'administrateur étant à pourvoir, par suite de la démission de M. D'Hajnt, deux candidats se sont présentés. Mme Crevant a été élue administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale de 1987.

Les mandats d'administrateurs de MM. Gay, Lesage et René Durand venaient à renouvellement; ils se représentaient et ont été réélus à l'unanimité pour trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 1989. Le président Blasin a ensuite organisé un débat général au cours duquel de nombreuses et intéressantes questions ont été soulevées, questions auxquelles MM. Dubois et Nancey ont, pour partie, répondu avec courtoisie et compréhension.

Ont été notamment débattus les points suivants :
- Problème des bouchots : exposé de M. Pierre Tessonneau, vice-président de l'association, action engagée devant le tribunal administratif de Nantes, demande de balisage des bouchots existants.
- Assainissement : raccordement au réseau du quartier du Menhir, entourage de la station d'épuration par un rideau d'arbres, surveillance de l'exploitation de la station (odeurs).
- Problème de stationnement à proximité des zones commerciales et des marchés.
- Suppression des anciens panneaux 80km/h avenue du 11 Novembre.
- Dépôt d'ordures de Mindin (maintenant interdit).
- Qualité de l'eau de la distribution : eau trouble dans certaines rues.
- Calme et propreté de la station. Contrat de station. Sécurité et problème des chiens sur les plages de juin à septembre.
- Animation de la station : nuisances sonores, notamment après 22h. Prix des Amis de Saint-Brévin à l'exposition de peinture du 15 juillet. Concours de plage (à organiser avec les clubs de plages), etc.
Ce débat, constructif et animé, a mis en évidence les principales questions auxquelles l'association consacrera ses efforts en liaison avec la municipalité au cours de la période 1986-1987.

Amis de Saint-Brévin 08 08 1988

La remise en état du domaine public maritime

L'association « Les Amis de Saint-Brévin », créée début 84, a pour objet l'amélioration et la protection des conditions de vie à Saint-Brévin (1).

Dès sa création, elle s'est préoccupée des dangers que comporte, pour la navigation de plaisance et les activités de loisirs nautiques, la présence devant la plage de Saint-Brévin-l'Océan de dizaines de milliers de pieux, restes d'anciens bouchots à moules dont les concessions sont expirées depuis 1974. « Les concessionnaires devaient arracher ces pieux et remettre les lieux en état ; ils ne l'ont pas fait et ces pieux constituent une occupation illégale du domaine public maritime. »

L'association a d'abord essayé d'obtenir à l'amiable que l'administration fasse remettre les lieux en état ou dresse procès-verbal. N'obtenant pas satisfaction, l'association a déposé en avril 86 un recours devant le tribunal administratif de Nantes. Ce tribunal a rendu son jugement le 12 novembre 1987, donnant raison aux Amis de Saint-Brévin. De façon précise, le jugement est ainsi rédigé :

« La décision implicite du Pré-

fet, commissaire de la République du département de Loire-Atlantique, refusant d'ordonner la remise en état du domaine public maritime à Saint-Brévin-les-Pins par arrachage des anciens bouchots à moules ou, à défaut, de saisir le juge des contraventions de grande voirie, est annulée ».

Ainsi, conformément à son objet social, l'association « Les Amis de Saint-Brévin » a obtenu du tribunal administratif une décision de grande importance qui contribuera à améliorer la qualité touristique de la station pour laquelle la municipalité a conclu avec l'État, la Région et le Département un contrat de station littorale actuellement en cours de réalisation et destiné à renforcer l'attrait de Saint-Brévin.

(1) Pour tous renseignements, s'adresser à : René Durand, président, 18, avenue du Bolvre, 44250 Saint-Brévin-l'Océan, tél. 40 27 42 15 ou 93, rue Michel-Ange, 75016 Paris, tél. 46 51 93 67 ; Emmanuel Senard, vice-président, 40, avenue de la Michellière, 44250 Saint-Brévin-les-Pins, tél. 40 27 21 69 ou 40 27 30 28.

AMIS DE ST-BREVIN

La municipalité de St-Brévin et l'OT-SI désirent organiser une « fête du mimosa » en 1985.

A cet effet, il faut que commerçants, commerçantes, Brévinnois et Brévinnoises se sentent concernés et se mobilisent pour préparer cette fête.

L'association « Les Amis de Saint-Brévin » compte sur votre bonne volonté pour vous inscrire soit à la mairie, soit à l'OT-SI le plus vite possible.

Vous qui aimez St-Brévin, nous avons besoin de vous pour préparer cette fête du Mimosa.



Résultat du concours de photos

153 : tel est très exactement le nombre de photographies qui ont été soumises au jury du concours organisé conjointement par l'Office de tourisme et l'association « Les Amis de Saint-Brévin ».

Les présidents de ces deux organismes, respectivement MM. Dubois et Blasin pouvaient exprimer leur satisfaction lors de la remise des prix aux lauréats, lundi soir, dans la salle de réunion de l'OTSI. Ils y ajoutaient leurs remerciements et leurs félicitations pour la valeur des œuvres présentées.

Il y avait un article du règlement particulièrement important qui a échappé à certains concurrents : « Le but du concours est de retenir des documents photographiques pouvant être utilisés gratuitement pour le guide de l'OTSI de Saint-Brévin les Pins ».

Le jury devait tenir compte de cet article et à regret, éliminer ou déclasser des photos d'une réelle valeur artistique, mais ne se situant pas obligatoirement à Saint-Brévin ou ne présentant pas les possibilités de reproduction suffisantes.

A noter que tous les participants à ce concours, à l'exception de deux sur seize, étaient des Brévinnois dont certains connaissent les jolis sites de leur station qui se détachent de la « carte postale ».

Si certains lauréats ont bénéficié de plusieurs prix, c'est que le jury a retenu plusieurs de leurs œuvres.

Liste des lauréats - 1^{er} M. Bosse Louis, coupe + chèque de 500 F ; 2^e M. Boisserpe Dominique, coupe + paire de jumelles 3^e M. Chatelain Bernard ; 4^e Mlle Renaud Catherine ; 5^e Mme Potier Christiane ; 6^e M. Merliot Jean-Claude ; 7^e Mme Cotreuil Germaine ; 8^e M. Lauro André ; 9^e M. Boisserpe Dominique ; 10^e Mme Potier Christiane ; 11^e M. Chekaoui Dominique ; 12^e M. Viaud Jean-Jacques ; 13^e M. Dardenne Michel ; 14^e Mme Marquez Valérie ; 15^e M. Chatelain Bernard ; 16^e M. Merliot Jean-Claude.

LES ASB LANCENT UNE PROCEDURE POUR L'ARRACHAGE DES BOUCHOTS

1985 : Après le refus des Affaires Maritimes, mise en demeure du Préfet de faire remettre en état le domaine public maritime ;

1986 : Sans réponse du Préfet, un recours est déposé au Tribunal Administratif (TA) ;

1987 : Le Préfet sollicite le rejet du recours auprès du TA :

- Jugement du TA annulant la décision du Préfet ;
- Mais toujours pas de travaux d'enlèvement des bouchots de programmés.

Les 40 ans des ASB

